



LA LETTRE MENSUELLE n° 211 novembre 2023 DE L'ACADÉMIE DE PHILATÉLIE

Président : Robert Abensur, 8 rue des Fossés, 54700 Pont-à-Mousson
Secrétaire général : Hervé Barbelin 5 rue des Tournelles 78000 Versailles

(courriel : brigitte.abensur@wanadoo.fr).
(courriel : barbelin.jouys@orange.fr).

Publication réservée aux membres de l'Académie de philatélie.

Rédaction : Hervé Barbelin et Robert Abensur.

le 22 novembre 2023

Nous avons le plaisir de vous convier à assister à la prochaine réunion de l'Académie de philatélie :

Samedi 9 décembre 2023, à 14h30
Salon Pasquier, HÔTEL BEDFORD 17 rue de l'Arcade – 75008 Paris

- Actualités ;
- Scrutin pour l'élection d'Olivier Gervais comme membre titulaire.
- **Pièce du mois** : Fabien Barnier, « Un imprimé envoyé à l'essai reconstitué un siècle plus tard »
- **Conférence** : Louis Fanchini, « La grosse tête d'Hermès (1861-1901) ».

PROCHAINES RÉUNIONS ET CONFÉRENCES :

- 6 janvier 2024 : Fabien Barnier, « Les entiers postaux suisses au type 'Buste de Tell' ».
- 3 février 2024 : Jean Goanvic, « La guerre d'Algérie vue à travers la philatélie ».
- 2 mars 2024 : Laurent Bonnefoy, « Les débuts des machines à affranchir en France », 1^{re} partie.
- 6 avril 2024 : Gérard Gomez : « Balbutiements pour les premiers timbres auto-adhésifs français ».
- 4 mai 2024 : Laurent Veglio : « Un accord contesté : la convention postale franco-italienne de 1803 »
- 1^{er} juin 2024 : Laurent Bonnefoy, « Les débuts des machines à affranchir en France », 2^e partie.
- 7 septembre 2024 : présentation de pièces par les membres
- 12 octobre 2024 : réunion publique à Périgueux durant Marcophilex.
- -- novembre 2024 : réunion publique à Paris pour le Salon d'automne, Porte Champerret
- 7 décembre 2024 : Alain Vernot : « Le corps expéditionnaire du Mexique, 1861-1867 ».

PROGRAMME DES PIÈCES DU MOIS

La pièce du mois est une communication courte (dix minutes maximum) autour d'une pièce, ou d'une question précise, avec une ou quelques diapositives sur un sujet spectaculaire, humoristique, rare ou original.

- 6 janvier 2024 : Franck Treviso, « Guerre de succession d'Autriche : prise d'un bateau français au large de Charleston ».
- 3 février 2024 : Jérôme Bourguignat, « Un précurseur de contrôle postal en septembre 1914 ».
- 2 mars 2024 : Laurent Veglio : « Écrire à Port-Gabon en 1862 »
- 6 avril 2024 : Bertrand Sinais : « Une carte d'abonnement à la poste restante dans la poche de Saint-Nazaire (mars 1945) ».
- 4 mai 2024 : Robert Abensur, « 1847. Le dernier aller-retour du paquebot *Union* ».
- 1^{er} juin 2024 : Gérard Gomez : « Quand l'entame des timbres facilitait le "travail" des faussaires ! ».
- 12 octobre : (Périgueux)
- 7 décembre :

MANIFESTATIONS ET AUTRES NOUVELLES

- **Session académique de la Real Academia Hispánica de Filatelia e Historia Postal**, 4 novembre, Madrid.

La grande session académique annuelle s'est déroulée dans l'une des salles de la superbe *Casa de la Moneda* [Musée de la Monnaie], avec un grand nombre de participants et d'invités, ce qui a fait que la capacité maximum d'accueil était presque atteinte. Douze présentations se sont succédé avec (dans l'ordre de prise de parole) : José Antonio Herráiz, Luis et Eduardo Barreiros, Eugenio de Quesada, Maurice Hadida, José María Raya, Juan Antonio Llácer, Luca Lavagnino, Enrique Viruega, Robert Abensur, Alfredo Miguel, David González-Corchado et Jesús Sitjà.

Les thèmes abordés par les interventions d'une durée maximale de 15 minutes sont donnés ci-après. L'élément le plus marquant a été la grande variété, depuis l'étude des planches et des erreurs, les falsifications, l'analyse des affranchissements, les marques spéciales ou inédites, la recherche historique à travers la correspondance d'époque ou les dernières nouveautés trouvées dans les archives espagnoles.

Cette année, la composante internationale des intervenants invités doit être soulignée avec la participation des frères Luis et Eduardo Barreiros (Portugal, Académie européenne de philatélie), de Luca Lavagnino (Association italienne d'histoire postale) et de Maurice Hadida et Robert Abensur (Académie de philatélie, France). Dans la plupart des cas, ils se sont exprimés dans leur propre langue, mais avec des textes de présentation en espagnol, ce qui a permis une parfaite compréhension de la part de tous les participants.

Une fois la session terminée, un repas confraternel a été organisé, qui a également été très apprécié et qui a permis un échange de vues détendu sur les travaux de la journée.

José Antonio Herráiz



Herráiz José Antonio, “Documentos sobre legislación de Correos en los fondos de la Biblioteca del Museo Postal y Telegráfico”.

Barreiros Eduardo y Luis, “Cartas de India Portuguesa y Macao a Lisboa, vía Gibraltar y España”.

De Quesada Eugenio, “Tipología de las Marcas de Mercader (Signum Mercatoris) en el Archivo Carminati, siglo XVII”.

Hadida Maurice, “Oficina Española de correos de Mogador, Marruecos

Raya José María, “Franqueos mixtos en correo reexpedido durante el periodo isabelino: A propósito de 3 cartas”.

Llácer Juan Antonio, “Marcas, fechadores y carterías inéditas de las Administraciones de Valencia y Alicante (1806-1906)”

Lavagnino Luca, “La posta dei prigionieri spagnoli nelle guerre franco-iberiche (1793-1815) ».

Viruega Enrique, “El 30 céntimos de la emisión “Junta de Defensa” de 1936, impreso en litografía por M. Portabella (Zaragoza)”

Abensur Robert, “Un embajador de los Países Bajos españoles en París”

Miguel Alfredo, “Falsificaciones del habilitado para Tarragona de 1875”.

González Corchado David, “La correspondencia interceptada a los ejércitos franceses y gobierno colaboracionista durante la Guerra de la Independencia Española. La comisión de Antonio de Capetillo”.

Sitjà Jesús, “Cartas francas conducidas por particulares en el periodo de la Real Renta de Correos”.

- **Site internet de l'Académie**

Les membres sont invités à le visiter régulièrement : <https://www.academiedephilatelie.fr> - et à faire part de leurs remarques sur le fonctionnement et le contenu du site à Jérôme Bourguignat jeromebourguignat@sfr.fr. Les modifications de fiche individuelle doivent être demandées directement à Hervé Barbelin barbelin.jouys@orange.fr.

- **EFIRO 2024**, Bucarest, 17-20 avril 2024, exposition internationale FEPA avec reconnaissance FIP.
- **PARIS-PHILEX**, Paris 30.5-2.6 2024, Parc des Expositions de la Porte de Versailles, exposition nationale.
- **HAFNIA 24**, Copenhague, 17-20 octobre 2024, exposition internationale FEPA.
- **MONACOPHIL**, Monaco, 5-8 décembre 2024.
- **EUROPHILEX 2025**, Birmingham, 8-11 mai 2025, exposition internationale FEPA.
- Une **élection au comité de l'Académie** aura lieu, comme tous les ans, durant notre prochaine assemblée générale de mars. Un mandat de membre de comité est renouvelable. Tous les membres titulaires de l'Académie peuvent être candidats. Pour être valables, les candidatures doivent être envoyées par écrit (e-mail ou lettre) au président avant la réunion du comité du **6 janvier 2022 au plus tard**. La liste des candidats sera arrêtée durant la réunion de comité du 6 janvier puis annoncée pendant la réunion.
- Notre rédacteur en chef recherche des **illustrations pour la couverture 2024 de Documents Philatéliques**. Merci de les lui faire parvenir très prochainement à l'adresse : brigitte.abensur@wanadoo.fr.

La **cotisation** 2023-2024 des membres titulaires et correspondants est de **100 €**.

Elle peut être réglée par chèque à l'ordre de l'Académie de philatélie dès maintenant à notre trésorier :

Jean-Bernard Parenti, 174T GRANDE RUE, 92380 GARCHES, FRANCE.

Elle ne comprend pas l'**abonnement 2024 à Documents Philatéliques** de **45 €** par chèque à remettre à **Louis Fanchini**.

Ces deux paiements peuvent être réglés par deux virements bancaires différents, sur le compte La Banque Postale de l'Académie de philatélie : **IBAN FR85 2004 1000 0101 4366 3L02 062**
BIC PSSTFRPPPAR

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Abensur, Ayache, Barnier, Bonnefoy, Castanet, Desarnaud, Fanchini, Goanvic, Gomez, Hardy, Hadida, Herráiz, Lavigne, Lesage, Lissarrague, Millet, Parenti, Vernot, Saintot, Sinais.

Excusés : MM. Barbelin, Bourguignat, Dutau, La Mettrie, Magne, Sollin, Varin, Vincent.

Le président ouvre la séance publique, Espace Champerret au Salon d'automne, à 14h30 devant une assistance de 50 personnes. Il remercie la CNEP et tout particulièrement François Farcigny pour la parfaite organisation.



L'ouverture du bureau postal de l'île de Rhodes est étroitement liée, comme la quasi-totalité de celles des bureaux français dans le Levant, aux escales créées par les Messageries Nationales qui deviendront Impériales puis Maritimes pour la ligne de Syrie.

Le bureau ouvre le 12 juillet 1852. Doté dès l'ouverture d'une cursive puis en 1855 d'un timbre à date perlé type 22, ce n'est qu'au printemps 1857 que les timbres et le losange oblitérant petits chiffres 3772 entreront en fonction.

En 1862 une nouvelle nomenclature se substitue à la précédente en attribuant à Rhodes le losange gros chiffres oblitérant 5094. Le bureau de Rhodes fonctionnera jusqu'au 1^{er} septembre 1887, date à laquelle les Messageries Maritimes supprimeront l'escale de Rhodes ce qui entraîne la fermeture du bureau.

Au cours du dernier trimestre 1895, il est décidé de rétablir à titre provisoire le bureau français de Rhodes. Comme dans l'ensemble des bureaux français du Levant, des timbres surchargés en piastres seront utilisés pour les valeurs faciales supérieures ou égales à une piastre.

Durant la Première Guerre mondiale, le bureau continue d'avoir une activité postale, Rhodes étant le seul bureau français du Levant à fonctionner du fait du contrôle de l'île par les Italiens depuis 1912.

À partir de septembre 1921, des timbres surchargés en piastres et paras utilisés au bureau français de Constantinople serviront à Rhodes jusqu'à l'été 1923.

À partir de cette date, seuls des timbres de métropole non surchargés seront utilisés. Le bureau ferme définitivement le 1^{er} septembre 1924.



Lettre recommandée de Rhodes pour Paris du 27 mai 1916 affranchie à 2 piastres (1 piastre de port + 1 piastre de recommandation)



Carte postale de Rhodes à destination de Constantinople du 5 avril 1923 affranchie avec six exemplaires du 30 paras soit 4 piastres 20 au total (tarif UPU de la carte postale)

Maurice Hadida

« Maroc : deux découvertes récentes – protectorat français et poste allemand »

Protectorat français – Colis postaux

C'est un arrêté du 26 février 1916 qui a organisé un service d'échange des colis postaux à compter du 1^{er} mars 1916 et qui précise, en son article 3, que le directeur des Postes édictera des arrêtés pour en fixer les conditions de fonctionnement.

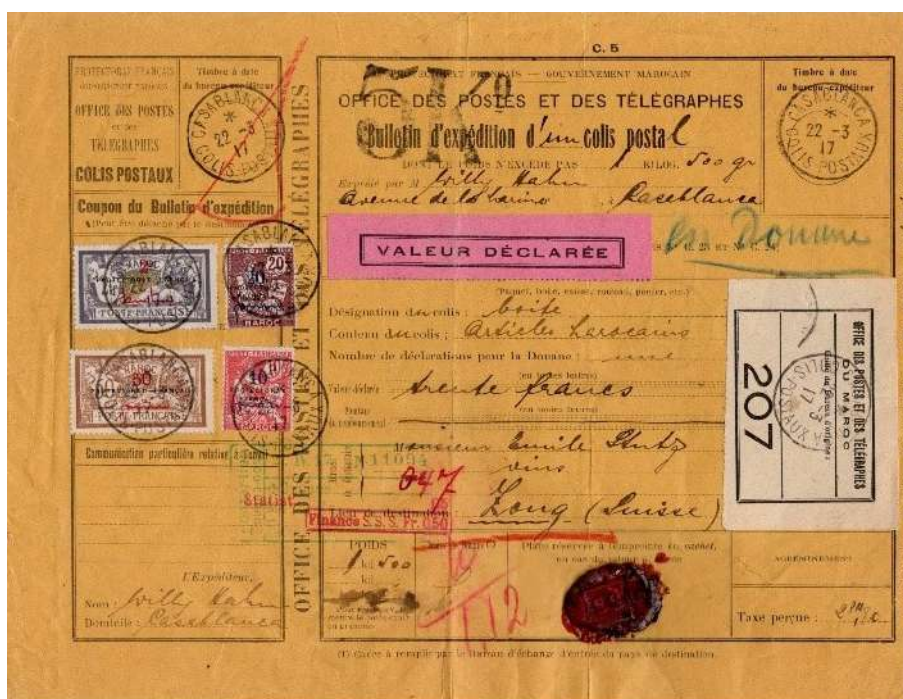
Dans le Bulletin Officiel du 29 février 1916 figure l'arrêté créant la recette de Casablanca Colis Postaux et dans celui du 24 octobre 1917 l'extension à 36 autres bureaux à compter du 1^{er} novembre 1917. Seule la première recette citée était donc ouverte aux colis du 1^{er} mars 1916 au 31 octobre 1917.

De plus, les timbres spécifiques ayant été émis le 1^{er} mai 1917, cela signifie que durant un peu plus d'un an l'affranchissement se payait soit en numéraire soit en timbres-poste courants.



Bulletin d'expédition d'un colis postal n'excédant pas 5 kg (4,9 kg) de Casablanca pour Stalden (Suisse) le 02/11/1922, tarif 6,65 francs, affranchi avec des timbres spécifiques aux colis postaux.

Bulletin d'expédition d'un colis postal n'excédant pas 5 kg (1,5 kg) en valeur déclarée de Casablanca pour Zoug (Suisse) le 22/03/1917, tarif 2,80 francs, acquittés avec des timbres-poste courants, arrivé le 29/04/1917. Première pièce vue à ce jour affranchie avec des timbres-poste courants.



Poste allemande

Les bureaux de la poste allemande à Tanger et dans la zone de protectorat français fermèrent le 04/08/1914 à la suite du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Ceux situés dans la zone nord du Maroc, sous protectorat espagnol, restèrent ouverts jusqu'au 12/06/1919, date à laquelle ils furent fermés par suite du traité de Versailles.

Il s'agissait des bureaux d'Arsila, Alkassar, Larache et Tetuan.

Depuis le 15/11/1907 les tarifs intérieurs allemands s'appliquaient aux envois du Maroc vers l'Allemagne ; cependant, ils ne permettent pas de comprendre l'affranchissement de ce document.



Lettre recommandée de Larache pour Kassel (Allemagne) le 3/10/1914, adressée à un militaire en campagne, tarif 40 c, 2^e échelon de poids des imprimés ou échantillons (le tarif était de 10 c minimum jusqu'à 100 g + 5 c par 50 g supplémentaires entre 101 et 150 g = 15 c + 25 c de frais de recommandation = 40 c), arrivée le 18/11/1914.

La lettre contenait des échantillons sans valeur (« Muster »), l'expéditeur avait demandé un trajet par voie de terre via Barcelone et Gènes et avait ajouté une mention manuscrite en haut à droite indiquant : « Si les lettres recommandées au front ne sont pas admises, expédier comme lettre simple au risque de l'expéditeur. Signature ».

Le recours aux paquebots des compagnies maritimes allemandes était beaucoup plus difficile, voire impossible, depuis l'éclatement de la Première Guerre mondiale. La poste allemande, prenant acte de ces difficultés, publie dans le bulletin officiel allemand le remplacement des tarifs intérieurs par les tarifs UPU, à partir du 29/09/1914, dans le cas d'un acheminement par l'Espagne et l'Italie ce qui semble logique mais était une pratique inconnue jusqu'à l'apparition de cette lettre et l'analyse de son affranchissement.

« Les courriers catapultés du paquebot *Île-de-France* »



Le paquebot *Île-de-France* est, philatéliquement parlant, resté célèbre à cause de l'émission à son bord des deux timbres PA3 et PA4, 90° Berthelot et 1f50 Pasteur, surchargés 10 Fr.



N°199, 3 pièces + PA n°3 sur une lettre non philatélique du 3.9.1928 lors du catapultage au large de Boston. Il s'agit du seul cas connu d'utilisation d'un timbre surchargé à une autre date que celle du 23 août.

Mais il y eut au total 24 traversées avec catapultage de courrier (12 allers et 12 retours) entre 1928 et 1930.

Le tarif était de 10f50 par lettre de 10 grammes vers le Havre et de 11f50 vers New-York.

Les quatre premiers transports, qui permettaient au courrier de gagner une journée, furent assurés par le lieutenant de vaisseau Demogeot sur hydravion LEO 198 F.AIQP. Suite à un accident au large des îles Scilly, les catapultages connurent un an d'interruption. Ensuite ils furent assurés par le lieutenant de vaisseau Domergue sur un hydravion CAMS 37 LIA.

Pendant ce temps, les Allemands organisaient leurs propres services de catapultage depuis leurs nouveaux paquebots *Bremen* et *Europa* équipés d'hydravions HEINKEL 12 et 58.

La conférence est illustrée de courriers transportés lors des divers catapultages, dont une lettre partie par l'hydravion CAMS 37 de l'Île-de-France et revenues par le HEINKEL 12 du *Bremen* avec catapultage à Cherbourg.



23.9.1929. Catapultage aller par l'Île de France vers Boston (hydravion CAMS 37 piloté par Domergue) et catapultage retour par le *Bremen* au large de Cherbourg vers Cologne.

Les catapultages de l'Île-de-France, fort onéreux et qui n'avaient plus l'attrait de la nouveauté, prirent fin à l'automne 1930.



Si depuis le 18^e siècle, les bandes pour l'envoi des imprimés périodiques étaient réglementées (nom de journal, périodicité, nom du destinataire, mention de port payé...), ce ne fut pas le cas dès la création de la catégorie des imprimés non périodiques. Elles pouvaient être manuscrites, sans autre mention que celle du destinataire. Pour faciliter l'envoi de nombreux exemplaires d'imprimés, des sociétés privées proposaient de les réunir sous bande, de rédiger les adresses dont elles disposaient pour la plupart et de les distribuer, soit par la poste soit avec leur personnel.

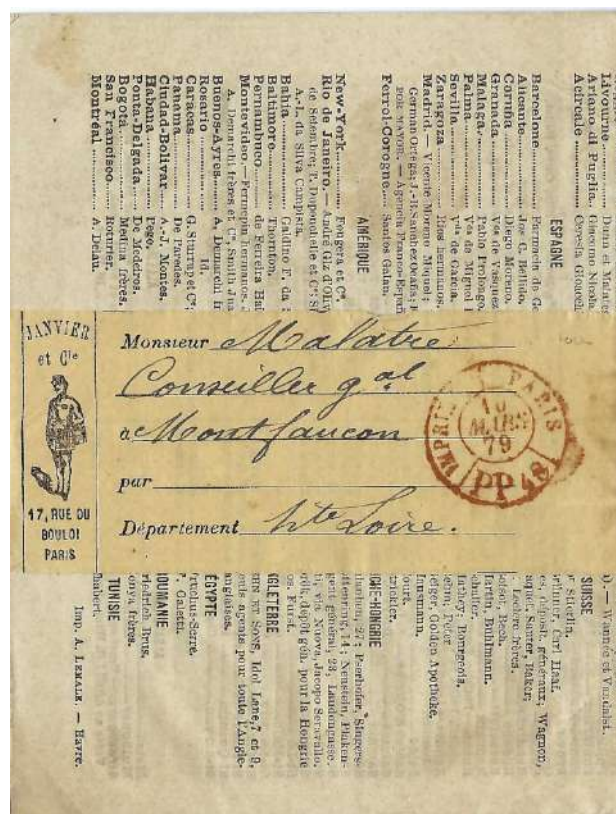


La plupart du temps, seules les indications sur les imprimés permettent d'identifier les expéditeurs.



Cependant, de rares sociétés imprimèrent leurs coordonnées sur les bandes.

Du simple texte à des représentations plus imagées, la présentation permet de voir l'ingéniosité de ces sociétés.



Rarement, les bandes sont imprimées et envoyées affranchies.



Confection d'Adresses à la main
MAISON BASTIDE ET Cie,
 r. des Prouvaires 7. — Paris.

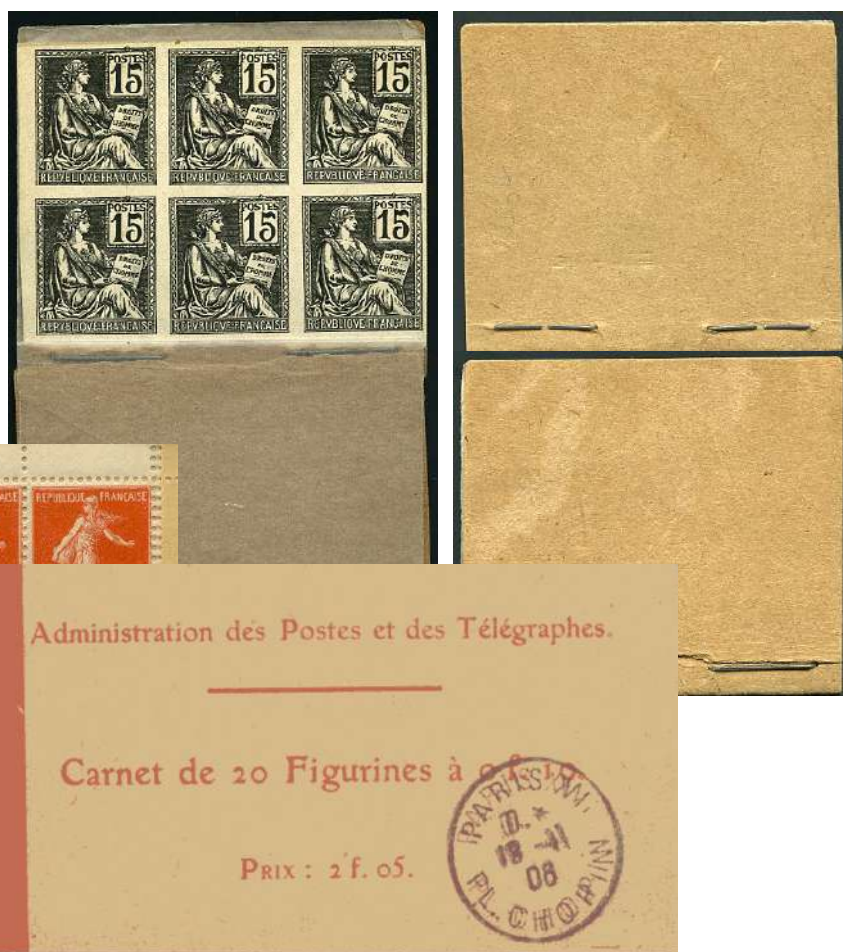
« À l'origine des carnets »



La conférence a trait à l'introduction en France des premiers timbres-poste commercialisés en carnets. Sont présentés en premier : comment à germer cette idée, puis les essais menés pour parvenir aux premiers carnets émis. Le conférencier s'appuie sur les écrits d'Arthur Maury qu'il consolide ou corrige en fonction des pièces de collection connues à ce jour pour développer et argumenter le sujet.

La genèse et les événements marquants sont détaillés, et des pièces uniques sont montrées :

Premier essai dans un format non retenu de 1904 (seule pièce vue à ce jour).



Carnet au format retenu, vendu quelques jours avant la date officielle de mise en vente au 1^{er} décembre 1906.

Pour terminer, la conférence est complétée par quelques explications sur les techniques de fabrication des carnets, explications illustrées comme il se doit par des photos d'époque et émaillées de quelques anecdotes telle la prime de 500 F accordée à titre de récompense à une « piqueuse » (employée agrafant les feuilles de timbres aux couvertures) pour ses performances !



^ Salle des perforateurs sur lesquels les feuilles de timbres, six au plus, sont placées l'une sur l'autre, dans un châssis en fer à double charnière et à pinces haut et bas pour éviter les distorsions.

Les ouvriers qui œuvrent ici sont surnommés « les pointilleurs ».

Unique feuille entière en mains privées pour la confection de carnets (timbre N° Yvert 137 type II).



« Cinq mots ça suffit ! » - Les problèmes des cartes postales espagnoles
de cinq mots maximum dans le régime international



La première convention de l'Union Postale Universelle qui a établi la catégorie « carte de cinq mots maximum » est celle de Stockholm en 1924. Les cartes étaient considérées comme des imprimés et bénéficiaient d'un tarif beaucoup plus économique.

Cependant, dans le régime intérieur espagnol, le règlement du service de la poste n'a jamais fait mention des cartes postales cinq mots. Par manque d'habitude des postiers espagnols, les cartes postales cinq mots ont provoqué beaucoup de malentendus et des erreurs de taxation.

Voici un exemple (fig. 1) où les erreurs se sont enchaînées de façon presque « diabolique ».



Figure 1. 6 août 1953, carte cinq mots de Santa Cruz de Tenerife (îles Canaries) pour Paris.
Affranchissement à 50 centimes de peseta, tarif des imprimés du régime international.

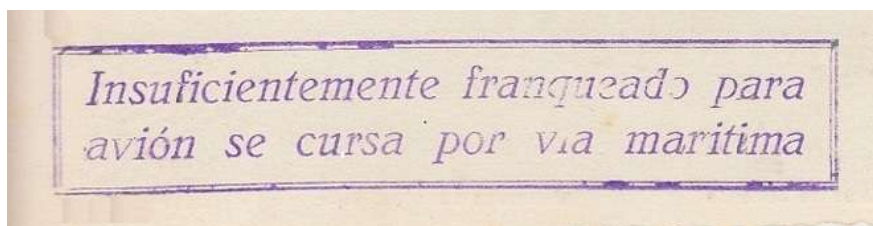
Le tarif des cartes postales pour l'étranger était 1,25 peseta depuis le 1^{er} janvier 1952⁽¹⁾. Celles pour l'Europe étaient exemptées de surtaxe aérienne et bénéficiaient directement de ce type de transport. Le tarif des imprimés du régime international était 0,50 peseta, mais était soumis à surtaxe aérienne en cas de transport par avion.

L'expéditeur a écrit le message « Amitiés de Santa Cruz Tenerife » (cinq mots) et sa signature. La carte pouvait bien être envoyée au tarif des imprimés et il a apposé un timbre à 0,50 peseta type « général Franco ». Très probablement, elle a été déposée dans une boîte aux lettres.

Les problèmes commencent lors de l'oblitération au bureau de poste, car on a utilisé le timbre à date hexagonal pour les objets expédiés par voie aérienne, avec légende « CORREO AÉREO SANTA CRUZ DE TENERIFE ». Sans doute, la carte a été considérée par erreur comme une carte postale ordinaire à destination d'un pays européen.

Une fois dans le « circuit » des cartes postales, un autre postier a repéré que l'affranchissement était « insuffisant » et a apposé la marque « Insuficientemente franqueado para avión se cursa por vía marítima » (Affranchissement insuffisant par avion, expédié par voie de mer) dont la figure 2 montre une reconstitution. Cette deuxième erreur est la conséquence de la première car l'expéditeur n'avait pas l'intention d'envoyer une carte postale ordinaire et il devait savoir que le timbre à 0,50 pesetas n'était valable que pour les imprimés (1^{er} échelon) et les objets assimilés.

Figure 2



Comble de ce processus malheureux, la carte a reçu en Espagne le T pour taxation avec valeur du double de l'insuffisance en monnaie-or. En voici le calcul : - insuffisance supposée : $1,25 - 0,50 = 0,75$ peseta
- taux de conversion peseta/franc-or en 1953, 13⁽²⁾
- double de l'insuffisance $2 \times 0,75 / 13 = 0,11$ franc-or.

Finalement et malgré tous ces incidents, il semble que tout se soit bien passé pour le destinataire car aucune taxe ne semble avoir été perçue en France. Mais si notre expéditeur avait eu connaissance de tous ces incidents, il aurait eu le droit de se plaindre...

NOTES : (1) (2) Boletín Oficial del Estado 30 décembre 1951.

